



**SIVU DU VAL DE L'OUSSE**

**SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT  
DES TROIS CANTONS**

**RAPPORT ANNUEL**



**ANNEE 2017**

DESSAISSEMENT DES COMPETENCES DU SIVU DU VAL DE L'OUSSE  
AU 31/12/2017  
ADHESION AU 01/01/2018  
AU SMEATC  
POUR LES COMMUNES D'AUSSEVIELLE ET POEY DE L'ESCAR  
ET A LA CAPBP  
POUR LA COMMUNE DE SIROS

## **PREAMBULE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Syndicat Mixte Eau et Assainissement des Trois cantons gère l'assainissement sur les communes d'AUSSEVIELLE et de POEY DE LESCAR. (arrêté préfectoral portant extension du périmètre du Syndicat Mixte Eau et Assainissement des Trois Cantons du 22/12/2017)

VEOLIA assure l'exploitation de la station d'épuration et des réseaux de collecte (contrat de prestation de service).

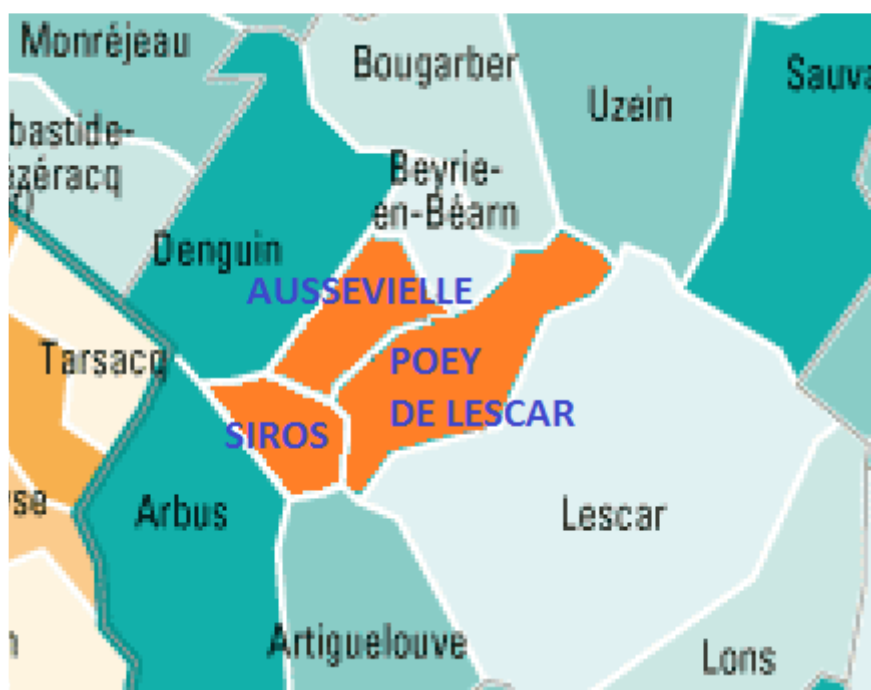
L'assainissement de la commune de SIROS est géré par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP).

L'admission des eaux usées de SIROS sur la STEP du Val de l'Ousse fait l'objet d'une convention de déversement entre le SMEATC et la CAPBP qui est en cours de signature.

Le présent rapport concerne l'année 2017.

## I ORGANISATION DU SIVU DU VAL DE L'OUSSE EN 2017

### Le Territoire desservi



Le service de l'assainissement collectif sur les 3 communes du périmètre syndical (Aussevielle, Poey de Lescar et Siros) est géré au niveau du syndicat intercommunal à vocation unique.

#### Mode de gestion du service

Contrat de prestation de service avec VEOLIA (station d'épuration et réseaux)

Contrat de prestation pour la facturation et la perception de la redevance assainissement : SAUR

#### Les compétences

Traitement et collecte des effluents

Création et gestion des réseaux d'assainissement collectif

#### Le Comité Syndical

Suite aux élections de 2014, ont été élus :

##### ➤ **Aussevielle**

délégués titulaires : Gérard GUYON, Jacques LOCATELLI (vice-président) et Dominique POURTAU déléguée suppléante : Evelyne NOTTER

##### ➤ **Poey de Lescar**

délégués titulaires : Jean BELLOCQ (vice-président), Joëlle BORELLO (Présidente) et Jean-Michel URRUTY

délégué suppléant : Joël BASQUIN

##### ➤ **Siros**

délégués titulaires : Laurent FANFELLE, Benoit FLISS et Philippe SIVAZLIAN

délégué suppléant : Alain CLOS

**Les Elus**

9 titulaires et 3 délégués suppléants

**Les Réunions**

6 comités syndicaux, 1 réunion de travail et 2 COPIL

**Le Personnel**

1 agent titulaire intercommunal à temps non complet (8 heures hebdomadaires).

Le personnel du SIVU effectue principalement des missions de secrétariat administratif. Il est donc constitué d'un agent de la filière administrative.

Le tableau des effectifs comprend 1 emploi permanent avec 1 rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Les Locaux**

Le siège du Syndicat se trouve au n° 4 rue Principale, 64230 Poey de Lescar, dans les locaux du SIAEP de la Région de Lescar.

Depuis août 2014, dans le cadre d'une convention de mise à disposition des locaux, le SIVU est hébergé par le SIAEP.

## **II FAITS NOTABLES DU SIVU DU VAL DE L'OUSSE EN 2017**

### **Budget**

Montants financier HT des travaux et études engagés en 2017 (investissement) :

Schéma directeur = 37 520.00 €

Réhabilitation du réseau = 56 046.01 €

### **Dette**

Encours de la dette au 31 décembre 2017 (montant restant dû) = 685 733.25 €

Montant remboursé durant l'exercice = 130 481.48 €

En capital = 108 175.52 €

En intérêts = 22 305.96 €

### **Travaux et études de 2017 sur le territoire du SIVU**

Schéma directeur d'assainissement et travaux de réhabilitation du réseau (en collaboration avec le Conseil départemental, l'Agence de l'Eau, le bureau d'études HEA et la DDTM)

Travaux de réhabilitation : Aussevielle (chemin des Campagnots – déconnexion d'une grille EP) et Siros (impasse Yaques – remplacement du réseau 26 ml et Cami Lacampagnotte – réhabilitation par l'intérieur 262 ml)

Bornage et travaux de clôture du PR d'Aussevielle

Sécurisation de la station d'épuration avec mise aux normes ERP des garde-corps

Intervention d'urgence sur le réseau d'assainissement collectif

### **Listing des abonnés**

Une mise au point a été effectuée avec la SAUR concernant le listing des abonnés sur les 3 communes. En effet, de nombreux foyers n'étaient pas pris en compte dans l'assiette de calcul du service assainissement collectif.

### **Intégration des réseaux d'assainissement collectif**

La parcelle du poste de relevage sur le territoire de la commune d'Aussevielle a été acquise par le SIVU.

### **Défense des intérêts du SIVU du Val de l'Ousse**

Dossier en lien avec la délibération du conseil municipal de la commune de Siros du 10 juillet 2017 qui a décidé l'annulation des délibérations du conseil municipal de la commune de Siros du 20 mai 2010 et du 22 novembre 2013 concernant le terrain de la station d'épuration. Madame la Présidente est autorisée à ester en justice pour défendre les intérêts du syndicat.

### **Dissolution du SIVU du Val de l'Ousse**

Les dispositions de la loi NOTRe impliquent que le Sivu du Val de l'Ousse ne peut se maintenir au-delà du 31 décembre 2017. Afin de régler le sort du syndicat, et comme le prévoit le législateur à l'article L.5212-33 du CGCT, un accord concernant la dissolution du syndicat doit être proposé.

Concernant la décision de dissoudre : le syndicat est dissous par le consentement de tous les organes délibérants de ses communes membres. Les conseils municipaux intéressés (Aussevielle, Poey de Lescar et Siros) ont accepté la proposition de dissolution.

Concernant les conditions de liquidation du syndicat : ce point précis, traité conformément aux dispositions de l'article L5211-25-1 et de l'article 5211-26 du CGCT est toujours en cours fin 2017.

### III INFORMATIONS SUR LE PRIX DU SERVICE, LES ABONNES ET LE RESEAU

#### Prix du service assainissement collectif en 2017

Abonnement part syndicale = 60.00 € HT/an  
Consommation part syndicale = 0.80 € HT/m<sup>3</sup>  
Part des organismes publics au 01/01/2017 :  
Modernisation des réseaux de collecte = 0.245€ HT/m<sup>3</sup>  
Pour une consommation moyenne de 120m<sup>3</sup> :  
la facture s'élève à 185.40 € HT/an soit 203.94 € TTC/an  
prix au m<sup>3</sup> : 1.545 € HT/m<sup>3</sup> soit 1.6995 € TTC/m<sup>3</sup>

2017 : 1,69€TTC/m<sup>3</sup>

2018 : 1,70€TTC/m<sup>3</sup>

+0,59%

ASSAINISSEMENT		2017	2018
PART FIXE	PRIX DELEGATAIRE		
	PRIX COLLECTIVITE	60,00	60,00
PART VARIABLE	PRIX DELEGATAIRE		
	PRIX COLLECTIVITE	96,00	96,00
REDEVANCE MODERNISATION	AGENCE EAU	29,40	30,00
TVA 10%	SERVICE ASSAINISSEMENT	18,54	18,60
TOTAL TTC ASSAINISSEMENT		203,94	204,60

#### Montant de la PFAC

3 000 € (non soumis à la TVA) au 01/01/2014

#### Population du territoire syndical (INSEE populations légales 2015)

Aussevielle : 805 habitants  
Poey de Lescar : 1 661 habitants  
Siros : 750 habitants  
Soit un total de 3 216 habitants

#### Nombre d'usagers raccordés au réseau d'eaux usées

Le réseau permet de desservir 1 317 clients.  
Aussevielle : 291  
Poey de Lescar : 303  
Siros : 723

#### Linéaire total du réseau d'eaux usées

Siros : 6 929 ml de réseau  
Poey de Lescar : 13 052 ml de réseau  
Aussevielle : 8 041 ml de réseau

Total 29 379.50 ml, 593 regards, 1 259.40 ml de canalisation de refoulement.

#### IV INFORMATIONS SUR LA STATION D'EPURATION

La station d'épuration du Val de l'Ousse a une capacité de 6000 équivalents habitants. Elle a été construite en 2010 sur le territoire de la commune de Denguin.

La filière de traitement est de type boues activées avec déshydratation des boues par Adéquapresse.

Les installations de la station d'épuration sont composées de :

- un dessableur statique
- un prétraitement par tamisage en escalier (3 mm)
- un poste de relevage équipé de 4 pompes (2 pour la filière de traitement et 2 pour le bassin d'orage)
- un bassin d'orage de 400 m<sup>3</sup>
- un bassin d'aération cylindrique équipé d'un hydroéjecteur.
- un dégazeur
- un clarificateur avec pont racleur
- une recirculation des boues
- une Adéquapresse pour les boues
- deux bennes de stockage pour les boues
- un canal de mesure en sortie
- un local technique

Le récépissé de déclaration du 24/07/2009 définit les prescriptions spécifiques concernant le système d'assainissement intercommunal SIROS-AUSSEVIELLE-POEY DE LESCAR.

Les charges de référence du système de traitement sont :

<b>Charge hydraulique</b>	
Débit de référence	1000 m <sup>3</sup> /j

<b>Charges polluantes de référence (kg/j)</b>	
DBO5	360
DCO	720
MES	540
NGL	90
Pt	24

Le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement collectif en 2017 est de :

<b>COMMUNE</b>	<b>NOMBRE D'ABONNES</b>
AUSSEVIELLE	291
POEY DE LESCAR	723
SIROS	303
<b>TOTAL</b>	<b>1317</b>

## V BILAN DU FONCTIONNEMENT DE LA STATION EN 2017

### 1/ Charges hydrauliques entrée STEP

Mois	Pluviométrie	Entrée STEP (m3)	By-pass PR RD 817	By-pass STEP (m3)	Nombre de By-pass STEP	By-pass Bassin d'orage (m3)
janv-17	58.6	19673	414	0	0	6.4
févr-17	86.8	26108	1334.9	0	0	1760
mars-17	98.8	28259	137.2	0	0	435.2
avr-17	68.4	21094	0	32.5	1	636.8
mai-17	80.6	13804	44.3	0	0	8.7
juin-17	76.2	14946	16.8	96.6	2	31
juil-17	39	13866	19.2	0	0	37.6
août-17	103	12171	49.1	4.4	1	0
sept-17	90.8	13440	5.5	0	0	0
oct-17	21	11698	0	0	0	0
nov-17	62.6	19386	0	0	0	0
déc-17	129.6	35627	84.3	0	0	287
<b>TOTAL</b>	<b>915.4</b>	<b>230 072</b>	<b>2105.3</b>	<b>133.5</b>	<b>4</b>	<b>3202.7</b>

La charge hydraulique moyenne sur l'année est de 630 m3/j. Le réseau de collecte étant sensible aux eaux claires parasites de nappes et météoriques, le débit journalier est très variable.

On constate que le by-pass entrée STEP a été actif 4 fois dans l'année et que le bassin d'orage a by-passé 8530 m3 d'effluents prétraités.

➤ Comparaison avec les années précédentes :

	2014	2015	2016	2017	Diff An/An-1 (%)
Pluviométrie	1 222	917	1 043	915	-12 %
Entrée A3	323 393	237 864	249 892	230 072	-8 %
By-pass entrée STEP A2	22 964	5 051	6 093	133	-98 %
By-pass bassin d'orage A5	35 721	2 675	3 199	3 203	+0.1 %
By-pass PR RD 817			13 223	2 105	-84 %

### 2/ Charges organiques entrée STEP

En 2017, VEOLIA a réalisé 12 bilans d'autosurveillance.

#### a) Evaluation des charges par temps sec :

Les 9 bilans 24 h suivants permettent de caractériser les charges hydrauliques et organiques arrivant sur la station du Val de l'Ousse par temps sec, sans by-pass.



Code SANDRE	A3	A3	A3	A3	A3	A3	A3	A3	A3	A3	A3
Paramètre	Qjour	DBO5	DBO5	DCO	DCO	MeS	MeS	NTK	NTK	Pt	Pt
Unité	m3/j	mg/L	kg/j	mg/L	kg/j	mg/L	kg/j	mg/L	kg/j	mg/L	kg/j
16/03/17	818	270	221	542	443	237	194				
14/04/17	441	410	181	689	304	459	202	68.5	30	8.35	3.7
23/05/17	353	300	106	813	287	333	118	96.2	34	10.1	3.6
24/06/17	333	250	83	779	259	378	126				
31/07/17	304	420	128	1030	313	392	119				
22/08/17	298	240	71	507	151	211	63	83.7	25	7.96	2.4
26/10/17	346	570	197	1660	574	1190	412				
15/11/17	605	110	67	327	198	175	106				
30/11/17	600	223	134	639	383	278	167				

La charge hydraulique entrée station par temps sec sans by-pass est en moyenne de 455 m3/j.

La charge organique moyenne est de l'ordre de :

- 2199 EH sur le paramètre DBO5
- 2698 EH sur le paramètre DCO
- **2448 EH** sur les paramètres DBO5 et DCO (41 % de la capacité nominale de la STEP).

La charge organique maximale a été mesurée le 26/10/2017 : **4037 EH**, la charge minimale étant de 1226 EH le 22/08/2017.

#### b) Evaluation des charges par temps de pluie :

Les 3 bilans 24 h suivants permettent de caractériser les charges hydrauliques et organiques arrivant sur la station du Val de l'Ousse par temps de pluie.

Code SANDRE		A3	A3	A3	A3	A3	A3	A3	A3	A3	A3	A3
Paramètre	Pluie	Qjour	DBO5	DBO5	DCO	DCO	MeS	MeS	NTK	NTK	Pt	Pt
Unité	mm	m3/j	mg/L	kg/j	mg/L	kg/j	mg/L	kg/j	mg/L	kg/j	mg/L	kg/j
15/01/17	15	1170	220	257	574	672	297	347				
07/02/17	16.2	2601	26	68	105	273	56	146	12	31	1.3	3.4
29/12/17	3.8	1711	69	118	197	337	113	193				

Code SANDRE		A2	A2	A2	A2	A2	A2	A2	A2	A2	A2	A2
Paramètre	Pluie	Qjour	DBO5	DBO5	DCO	DCO	MeS	MeS	NTK	NTK	Pt	Pt
Unité	mm	m3/j	mg/L	kg/j	mg/L	kg/j	mg/L	kg/j	mg/L	kg/j	mg/L	kg/j
15/01/17	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
07/02/17	16.2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
29/12/17	4.6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Code SANDRE		A3 + A2	A3 + A2	A3 + A2	A3 + A2	A3 + A2	A3 + A2
Paramètre	Pluie	Qjour	DBO5	DCO	MeS	NTK	Pt
Unité	mm	m3/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
15/01/17	15	1170	257	672	347		
07/02/17	16.2	2601	68	273	146		
29/12/17	4.6	1711	118	337	193		

On constate que la charge organique par temps de pluie sans by-pass est en moyenne de :

- 2461 EH si on prend en compte la DBO5
- 3561 EH si on prend en compte la DCO
- **3011 EH** sur les paramètres DBO5 et DCO

La charge organique maximale a été mesurée le 15/01/2017 : **4942 EH**, la charge minimale étant de 1704 EH le 07/02/2017.

**On constate que sur l'année 2017, les charges organiques entrée STEP varient de 1226 à 4942 EH avec une moyenne de 2589 EH.**

**c) Taux de collecte :**

➤ **Taux de collecte** : rapport de la quantité de matières polluantes captée par le réseau à la quantité de matières polluantes générée dans la zone desservie par le réseau.

Le nombre total d'abonnés raccordés au système d'assainissement du Val de l'Ousse est de **1317** abonnés soit **3477 EH** si on tient compte des données INSEE sur les trois communes raccordées. Si on considère que la charge organique reçue par la station d'épuration est de **2448 EH par temps sec**, on obtient **un taux de collecte de 70 %**.

On constate que sur certains bilans, la charge organique mesurée entrée STEP dépasse la pollution domestique attendue. Des enquêtes auprès des établissements commerciaux et artisanaux seront réalisées en 2018 afin de mieux caractériser leurs rejets dans le réseau d'assainissement qualitativement et quantitativement.

**3/ Capacité d'épuration et le rendement effectif du système d'assainissement**

L'arrêté préfectoral du 24/07/2009 fixe les obligations de résultat suivantes :

Paramètres	Concentrations de rejet		ou	Rendement %	Et	Flux de rejet Kg/j
	Moyenne à ne pas dépasser (mg/l)	Valeur rédhibitoire				
DBO5	25	50		70		25
DCO	125	250		75		125
MES	35	85		90		35
NGL	15			-		10
Pt	10			-		10

**- Qualité des effluents traités par la STEP :**

Code SANDRE	A4	A4	A4	A4	A4	A4	A4	A4	A4	A4	A4
Paramètre	Qjour	DBO5	DBO5	DCO	DCO	MeS	MeS	NGL	NGL	Pt	Pt
Unité	m3/j	mg/L	kg/j	mg/L	kg/j	mg/L	kg/j	mg/L	kg/j	mg/L	kg/j
15/01/17	1036	1.1	1.1	16	16.6	2	2.1				
07/02/17	2673	7	18.7	33	88.2	21	<b>56.1</b>	3.33	8.9	1.1	2.9
16/03/17	862	2	1.7	13	11.2	4.9	4.2				
14/04/17	484	4	1.9	29	14.0	8.6	4.2	4.302	2.1	6	2.9
23/05/17	408	1.6	0.7	26	10.6	2	0.8	4.198	1.7	3.14	1.3
24/06/17	387	2.3	0.9	23	8.9	2.1	0.8				
31/07/17	446	2.6	1.2	22	9.8	4.4	2.0				
22/08/17	349	1.1	0.4	22	7.7	2	0.7	8.43	2.9	9.42	3.3
26/10/17	355	1.3	0.5	17	6.0	2	0.7				
15/11/17	570	0.6	0.3	13	7.4	<2	<0.7				
30/11/17	535	1.9	1.0	16	8.6	2	1.1	2.054	1.1	4	2.1
29/12/17	1754	3.1	5.4	15	26.3	2	3.5				

On constate que la qualité des effluents traités est conforme aux normes de rejet à l'exception du 07/02/2017 où le flux rejeté en MES est de 56.1 kg/j alors que la valeur maximale autorisée est de 35 kg/j.

#### 4/ Bilan sur les boues et autres sous-produits

##### a) Boues extraites et boues évacuées en 2017

<b>Volume boues liquides extraites (m3)</b>	4127
<b>Concentration moyenne en MS en g/L</b>	10
<b>Matières Sèches en tonnes</b>	41.27
<b>Volume de boues compostées (m3)</b>	226.82
<b>Poids de boues compostées(kg)</b>	226 820
<b>Siccité</b>	18.2
<b>Quantité de matières sèches compostées (t)</b>	41,27

➤ Comparaison avec les années précédentes :

	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Quantité de matières sèches compostées (t)</b>	41,27	49.70	38.6	32.1

##### b) Autres sous produits

<b>Sous-produits évacués</b>	<b>Quantité annuelle brute (kg)</b>	<b>Destination</b>
Sables	5000	Décharge
Refus de dégrillage	1500	Décharge

#### 5/ Consommation énergétique sur 2017 et réactifs utilisés

La consommation énergétique sur la STEP en 2017 était de 209 373 kWh dont :

➤ Comparaison avec les années précédentes :

	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Consommation électrique</b>	209 373	205 560	204 182	202 430

Pour le traitement des boues (épaississement), 943 kg de polymères ont été utilisés.

## VI. ACTIONS PROGRAMMEES PAR LE SYNDICAT EN 2018

### 1 / Programmation de travaux issue du schéma directeur d'assainissement

Le système d'assainissement du Val de l'Ousse a fait l'objet d'un schéma directeur qui a été finalisé en octobre 2017. L'échéancier des travaux suivant avait été proposé ci-dessous à titre indicatif.

Opération	Commune	Localisation	Montant	Echéancier	Réduction d'ECPP estimée	Prix des travaux au m <sup>3</sup> d'ECPP	Urgence de réhabilitation (dégradation réseau)
Déconnexion d'une grille EP	Aussevielle	Chemin des Campagnards	5 000 € HT	Réalisé en octobre 2017			
Remplacement du réseau	Siros	Impasse Yaques	15 000 € HT	Réalisé en octobre 2017			
Réhabilitation par l'intérieur	Siros	Cami Lacampagnote	35 000 € HT	Réalisé en octobre 2017			
Réhabilitation par ouverture	Poey de Lescar	Rue principale casse	4 000 € HT	2018-2019	8 m <sup>3</sup> /j	500 €/m <sup>3</sup>	1
Réhabilitation par l'intérieur	Poey de Lescar	Rue principale (R242-R167)	10 000 € HT	2018-2019	19 m <sup>3</sup> /j	526 €/m <sup>3</sup>	1
Réhabilitation par l'intérieur	Poey de Lescar	Rue principale (R372-R147)	10 000 € HT	2018-2019	20 m <sup>3</sup> /j	500 €/m <sup>3</sup>	1
Réhabilitation par l'intérieur	Poey de Lescar	Rue du Coteau	27 000 € HT	2018-2019	17 m <sup>3</sup> /j	1 588 €/m <sup>3</sup>	2
Réhabilitation par l'intérieur	Poey de Lescar	Chemin Malapet	25 000 € HT	2019-2020	17 m <sup>3</sup> /j	1 471 €/m <sup>3</sup>	2
Réhabilitation par l'intérieur	Siros	Cami Capbat	25 000 € HT	2018-2019	10 m <sup>3</sup> /j	2 500 €/m <sup>3</sup>	3
<b>TOTAL restant à réaliser :</b>			<b>76 000 € HT</b>				

Les travaux prévus dans le schéma directeur seront réalisés afin de réhabiliter le réseau d'assainissement sur les communes d'AUSSEVIELLE et de POEY DE LESCAR par le SMEATC. Par ailleurs, le dégrilleur de la STEP sera renouvelé en 2018. Des travaux sont également prévus en 2018 pour équiper les postes de relevage du réseau en télésurveillance et pour les sécuriser (clôture, grilles anti-chutes).

### 2 / Police des branchements :

Des enquêtes de raccordement seront réalisées en 2018 sur les nouvelles constructions ou dans le cadre des ventes ainsi que sur les établissements industriels, commerciaux ou artisanaux.

Des tests à la fumée seront également réalisés sur les nouveaux lotissements dont les constructions sont achevées.

### 3 / Programme des travaux 2018

Montants inscrits au BP 2018 en investissement

DEGRILLEUR STEP	25000
RESEAUX DIVERS	76000
TELEGESTIONS ET EQT	10000
BRANCHEMENTS 2018	50000